

**Presentation
des zones zader**



CONTEXTE

La Loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelable (ApER) prévoit la création dans chaque commune, de zones où des projets d'énergies renouvelables pourront s'implanter.

ENJEU

Accélérer la production d'énergie sur le territoire concerné

OBJECTIF POUR LES COMMUNES

Définir, **après concertation avec leurs administrés**, des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ».

Les ZADER à Salon-de-Provence

Méthodologie

- Identification en première approche des différents secteurs qui pourraient représenter un potentiel de production **d'énergie solaire photovoltaïque et solaire thermique**
- Des secteurs constitués de **terrains publics et privés** pouvant être valorisés par l'installation de production d'énergie solaire.
- En milieu urbanisé, les secteurs repérés sont **ceux qui regroupent du bâti**, public ou privé, présentant **des surfaces de toitures importantes**.
- Enfin, **les nappes de stationnement**, publiques ou privées, sont également sélectionnées pour l'implantation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques.

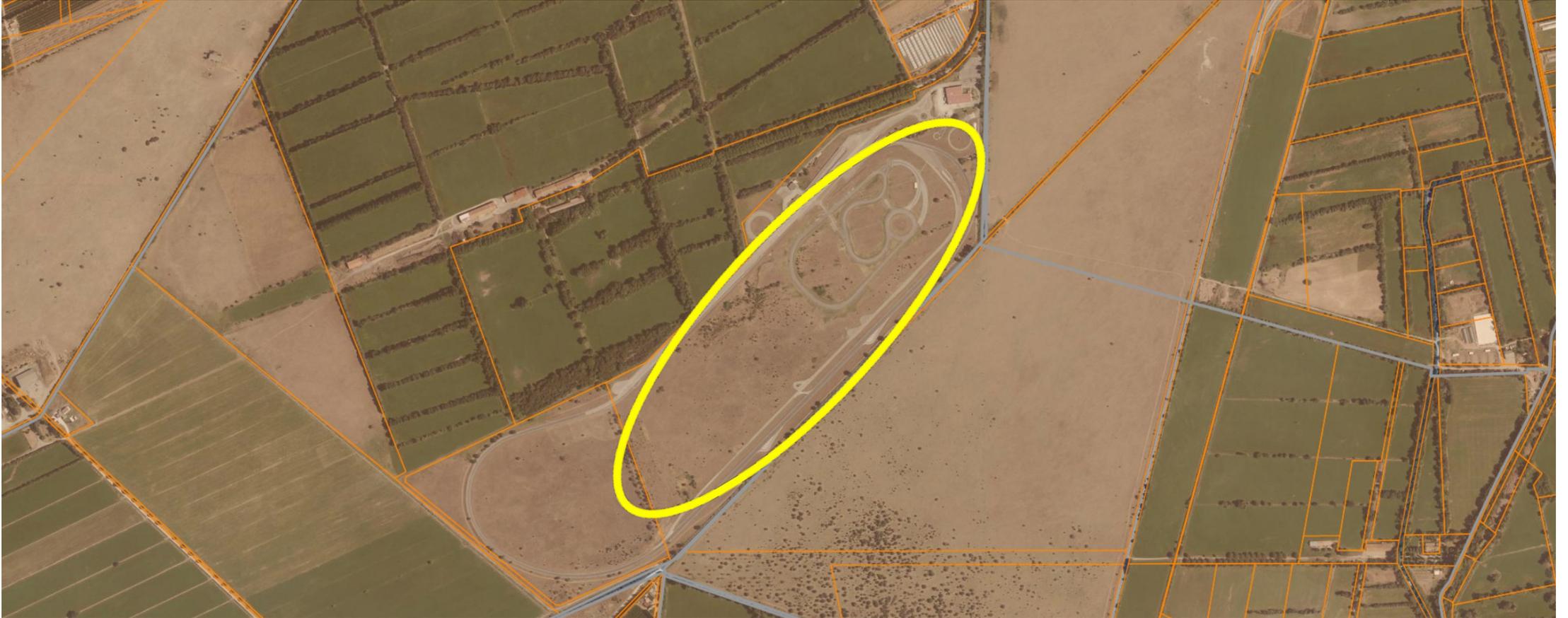
Merle Sud



02/02/2024

DUA LP

Fontange



02/02/2024

DUA LP

Rdn 113 Est et Ouest - **Les entrages**



02/02/2024

DUA LP

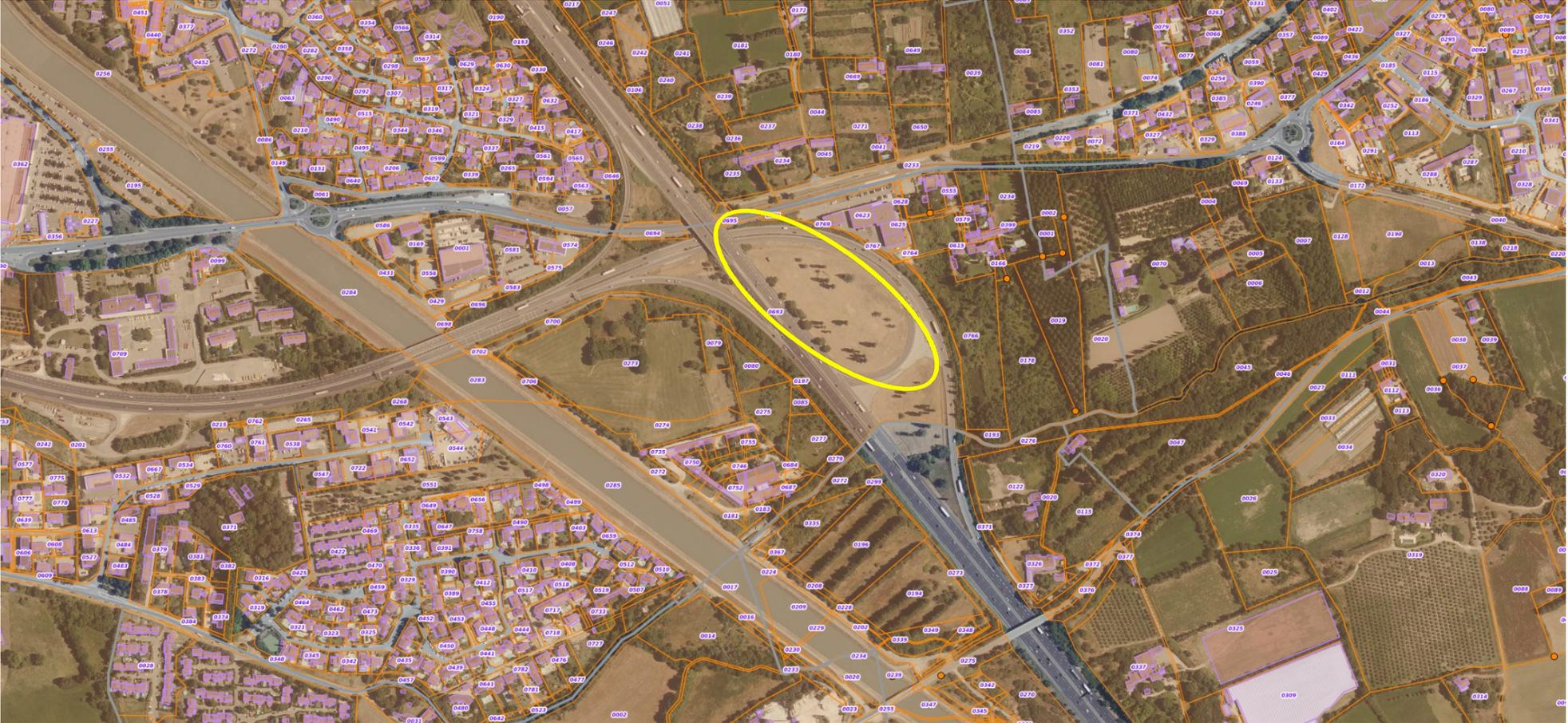
Les Samboules BY 298



02/02/2024

DUA LP

Bretelle A54 CN693



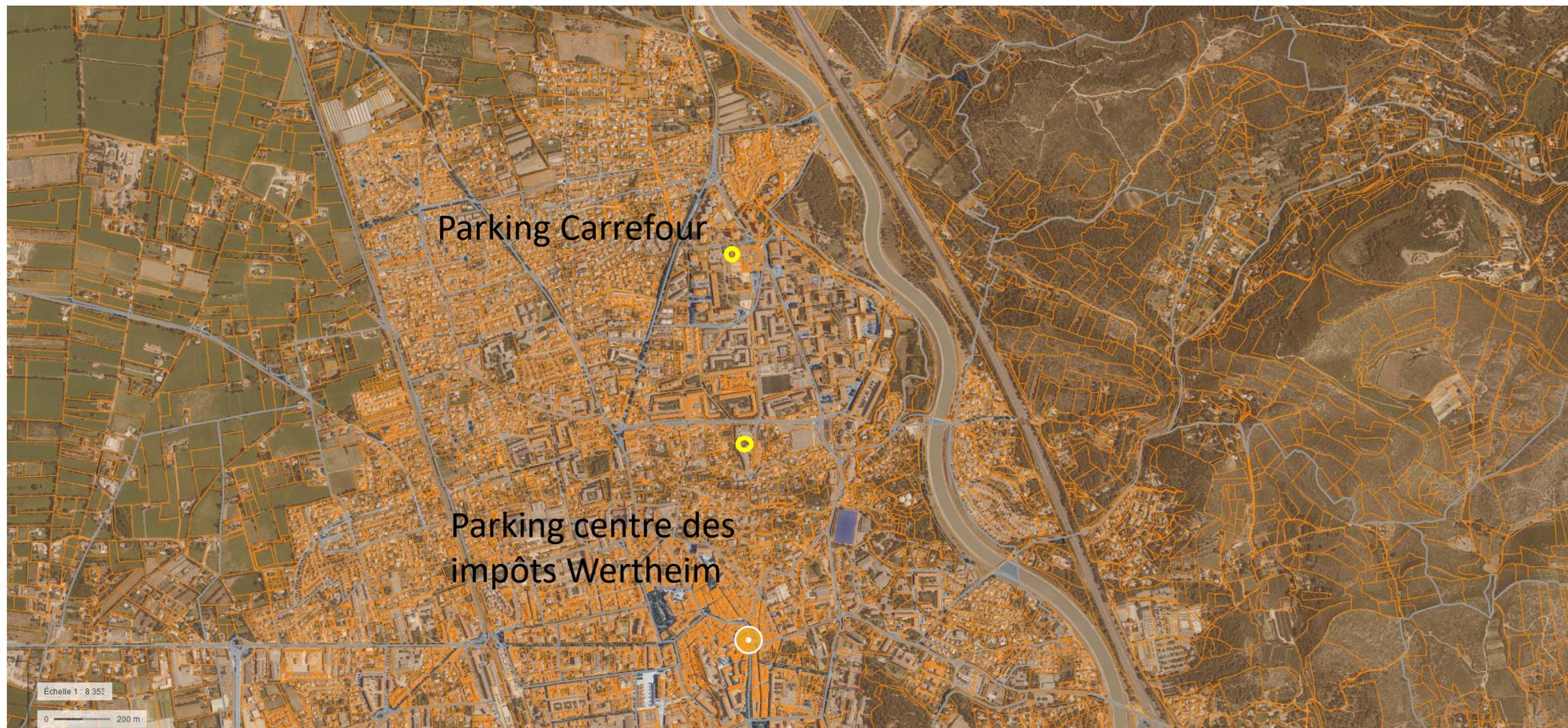
La Crau, la Gandonne et parkings (application Loi ApER)



02/02/2024

DUA LP

Parkings Carrefour et centre des impôts (application Loi ApER)



Parking Leclerc (application Loi ApER)



02/02/2024

DUA LP

Faites nous part de vos remarques

Vous pouvez nous faire part de vos éventuelles observations sur les zones définies ci-après du 2 février au 2 mars 2024 :

- **par courrier** à l'attention de Ville de Salon-de-Provence
A l'attention du service urbanisme
174 place de l'Hôtel de Ville
BP 120
13300 SALON DE PROVENCE
- **par mail** : urbanisme@salon-de-provence.org en indiquant ZAENR dans l'objet de votre mail.

